



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pôle Concurrence,
Consommation
Répression des Fraudes
et Métrologie

Service Métrologie Légale

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

**DECISION n° 25.19.110.002.1 du 26 mars 2025
modifiant la décision n°10.19.110.005.1 du 20 mai 2010
portant attribution d'une marque d'identification
(société ADEMI PESAGE)**

**Le Préfet de Maine et Loire,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier des Palmes Académiques,**

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 susvisé ;

Vu le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des Directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des Directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 mars 2024 accordant délégation de signature au Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

Vu la décision n°10.19.110.005.1 du 20 mai 2010 attribuant la marque d'identification AJ 49 à la société ADEMI PESAGE, modifiée en dernier lieu par la décision n°24.19.110.007.1 du 12 novembre 2024 ;

Vu le dossier de la société ADEMI PESAGE reçu le 3 mars 2025 par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire, informant celle-ci des modifications intervenues dans les éléments de son dossier d'agrément pour la vérification périodique des instruments de pesage à fonctionnement non automatique (retrait des implantations de Rennes et du Mans) ;

Considérant que les modifications présentées sont de nature à nécessiter une modification de la décision d'attribution de marque susvisée ;

Sur proposition du Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire ;

DECIDE

Article 1^{er} :

L'annexe à la décision n°10.19.110.005.1 du 20 mai 2010 modifiée est remplacée par celle jointe à la présente décision.

Article 2 :

Les autres dispositions de la décision n°10.19.110.005.1 du 20 mai 2010 modifiée sont inchangées.

Article 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de Maine et Loire, dans le délai de 2 mois à compter de sa notification, ainsi que d'un recours hiérarchique dans le même délai de 2 mois auprès du ministre de l'économie et des finances, Direction générale des entreprises, Service de la compétitivité, de l'innovation et du développement des entreprises, Sous-direction de la normalisation, de la réglementation des produits et de la métrologie.

Elle peut également être déférée au tribunal administratif de Nantes dans le délai de 2 mois à compter de sa notification ou dans le délai de 2 mois à compter du rejet du recours gracieux ou du recours hiérarchique. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application "Télerecours citoyens" accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4 :

Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société ADEMI PESAGE.

Pour le Préfet et par délégation,
pour le Directeur régional
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités,
le chef du service Métrologie Légale,

Pascal GUILLAUD



Annexe à la décision n°25.19.110.002.1 du 26 mars 2025

Liste des implantations et activités exercées

Implantation	Réparation IPFA	Vérification périodique IPFA	Réparation IPFNA	Vérification périodique IPFNA
ADEMI PESAGE - Siège Rue Gutenberg Zone Industrielle de La Bergerie 49280 LA SEGUINIÈRE SIRET : 395 056 310 00299	X	X	X	X
ADEMI PESAGE - Agence de Bordeaux ZA La Prade Rue des Girolles 33650 SAINT-MEDARD-D'EYRANS SIRET : 395 056 310 00372			X	X
ADEMI PESAGE - Agence de Nantes Z.A.C. du Taillis 4 rue des Bosquets 44840 LES SORINIERES SIRET : 395 056 310 00307			X	X
ADEMI PESAGE - Agence de Chemillé Rue Jean Monnet 49120 CHEMILLE-EN-ANJOU SIRET : 395 056 310 00349			X	X
ADEMI PESAGE – Agence de Strasbourg 2 rue Georges Cuvier 67610 LA WANTZENAU SIRET : 395 056 310 00331		X	X	X
ADEMI PESAGE - Agence de La Roche sur Yon Vendéopôle Vendée Centre 3 rue des Ouchelinières 85480 BOURNEZEAU SIRET : 395 056 310 00158			X	X
ADEMI PESAGE - Agence de Limoges Parc Océalim 5 rue Charles Lindbergh 87270 COUZEIX SIRET : 395 056 310 00166			X	X
ADEMI PESAGE - Agence d'Ile de France Parc d'activité Les Bourguignons 31 rue du Pont aux Pins 91310 MONTLHERY SIRET : 395 056 310 00224			X	X